



# MODIFICATION DE L'INVITATION

## RETOURNER LES SOUMISSIONS Á :

Agence Parcs Canada  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,  
Calgary (AB) T2P 3M3  
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

## Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300  
Calgary (AB) T2P 3M3

## Commentaires:

Une copie signée de la présente modification doit accompagner chaque soumission.

<b>Sujet :</b> Développement d'une approche visant à instaurer un dialogue avec des groupes autochtones pour Parcs Canada		
<b>N° de l'invitation :</b> 5P420-13-5136/A	<b>N° de modification de l'invitation :</b> 03	<b>Date :</b> 16 janvier 2014
<b>N° de référence de SEAG :</b> PW-13-00549369		
<b>L'invitation prend fin :</b>		
<b>Á :</b> 14h00	<b>Le :</b> 23 janvier 2014	<b>Fuseau horaire :</b> Heure Normale des Rocheuses (HNR)
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b> Adam Krisch		
<b>N° de téléphone :</b> (403) 292-4560	<b>N° de télécopieur :</b> (403) 292-4475	<b>Courriel :</b> <a href="mailto:adam.krisch@pc.gc.ca">adam.krisch@pc.gc.ca</a>

## À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Par la présente, nous accusons réception des instructions modifiées et confirmons en avoir tenu compte dans notre soumission.

<b>Raison sociale de l'entreprise</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Titre</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



**Cet amendement numéro trois (3) a été préparé pour répondre aux questions posées par des soumissionnaires.**

**1. Question :**

Est-ce que ce contrat requière que le consultant ait accès à des documents classifiés ou protégé?

**Réponse :**

Bien que l'accès à l'information classifiée ou protégée n'est pas anticipé, une cote de fiabilité est tout de même requise dans l'éventualité où le consultant doit avoir accès aux documents classifiés ou protégés, à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, pendant la durée du travail.

**2. Question :**

Section 3. *Description et portée des travaux – Annexe A – Énoncé des travaux* demande que l'entrepreneur examine et analyse les résultats des sondages sur l'engagement avec les Autochtones. Est-ce que vous pouvez nous dire le nombre de sondage que vous avez fait et la nature et la portée des rapports pour chaque sondage?

**Réponse :**

Un sondage composé de 25 questions portant sur l'engagement avec les Autochtones a été administré et nous avons reçu 100 réponses de la part d'employés de l'Agence. Les résultats du sondage ont été compilés par l'Agence et une analyse interne et un rapport sommaire ont été produits.

**3. Question :**

Concernant le sondage de Parcs Canada sur l'engagement avec les Autochtones mentionnée aux pages 13-14 dans l'Énoncé des travaux, est-ce qu'il serait possible de recevoir une copie de certains ou de tous les items énumérés ici-bas :

- Résultats du sondage;
- Étendu du sondage;
- Les questions du sondage;
- Le nombre de personnes qui ont répondu au sondage; et/ou
- La population qui a été mis à contribution pour le sondage?

**Réponse :**

100 employés de Parcs Canada ont répondu au sondage, qui était composé de 25 questions touchant les priorités de l'Agence envers l'engagement avec les Autochtones. Une copie du sondage, des questions et des résultats seront mis à la disposition du contacteur lorsque le contrat débutera.

**4. Question :**

Au numéro iv, sous *Examen des politiques et évaluation des outils de gestion actuels*, - 3. *Description et portée des travaux de l'annexe A – l'énoncé des travaux* demande un examen des politiques, des outils de gestion et des approches de l'APC. Est-ce que les soumissionnaires peuvent recevoir une liste des politiques et document à être examinés?

**Réponse :**

Une liste des politiques et des documents à être examinés sera remise au contacteur au début du projet. Nous prévoyons qu'il y aura environ 70-80 documents (politiques, outils, cadre de gestion, etc.) qui devront être analysés.

**5. Question :**

Section 3. *Description et portée des travaux – Annexe A – Énoncé des travaux* stipule que des entrevues seront menées avec le personnel de l'Agence. Pouvez-vous, svp, confirmer que les employés à être interviewés seront identifiés par l'Agence?

**Réponse :**

Les employés qui seront interviewés seront identifiés par l'Agence.

**6. Question :**

Au numéro 4, *Produits livrables et échéancier de l'Annexe A – Énoncé des travaux*, il y a une liste avec trois produits livrables. Puisque l'échéancier a été retardé de deux semaines, est-ce que cela affectera la date d'échéance des produits



livrables?

**Réponse :**

La date d'échéance des produits livrables n'a pas été modifiée.

**7. Question :**

Cherchez-vous de l'expérience "sur le terrain"?

**Réponse :**

Les qualifications et l'expérience nécessaires pour le contrat sont identifiées à l'Annexe C – Critères techniques cotés, critères d'évaluation 2.1 à 2.3

**8. Question :**

Sous le critère d'évaluation 4.2, point 1. *Point cotés pour les critères technique, Annexe C – Évaluation technique*, le critère stipule que : " Le soumissionnaire démontre clairement sa compréhension des défis à relever et des solutions envisagées." Est-ce que ce critère porte sur les défis et solutions nécessaires pour compléter le contrat, ou les défis et solutions par rapport à l'engagement avec des groupes autochtones?

**Réponse :**

Les points cotés pour les critères techniques portent sur les défis et solutions nécessaires pour compléter le contrat.

**9. Question :**

Sous l'annexe C, *Évaluation technique*, numéro 1, *critères techniques cotés*, 30 points sont alloués au numéro 3. *Approche technique* (démontre clairement sa compréhension du contexte, des objectifs et de la complexité des travaux à réaliser – 15 points; démontre clairement la pertinence de la méthodologie proposée en vue de réaliser les travaux requis – 15 points), alors que 10 points sont alloués au numéro 4. *Gestion du projet* (démontre clairement la pertinence et la faisabilité du plan de travail et de l'échéancier proposé). Étant donné que le plan de travail aborde souvent les détails reliés au travail requis, est-ce que les soumissionnaires peuvent assumer que la description détaillée du travail doit être soumise dans l'Approche technique et qu'une description plus générale de la gestion du projet à être accompli doit être incluse sous Gestion du projet?

**Réponse :**

Les points alloués aux Critères techniques dans l'Annexe C identifient les critères auxquels les soumissions seront évaluées. Parcs Canada n'a pas de préférence par rapport à la façon dont les soumissionnaires organisent le contenu de leur soumission afin d'adresser ces critères.

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**